



Conseils des candidatures

Points importants

Estimez-vous que vous pouvez aider les personnes à discerner si elles ont ou non un appel au ministère rémunéré et responsable? Nous recherchons des membres de l'ordre ministériel et des personnes laïques pour siéger aux conseils des candidatures. Les membres ne peuvent pas occuper un poste au sein d'une instance d'un conseil régional ayant des responsabilités décisionnelles en matière de relations pastorales.

Postes à pourvoir : plusieurs postes au sein de différents conseils des candidatures

- **Atlantique :** 1 ou 2 postes à pourvoir
- **Québec et Est de l'Ontario (francophone) :** 2 postes à pourvoir
- **Nord et Centre de l'Ontario :** 2 ou 3 postes à pourvoir
- **Sud-Ouest de l'Ontario :** 2 postes à pourvoir; au moins deux personnes laïques
- **Prairies :** 2 postes à pourvoir
- **Montagnes du Pacifique :** 2 postes à pourvoir

Principales compétences recherchées : compréhension de l'identité, du rôle et des responsabilités du ministère ordonné, expérience des modèles d'éducation et de formation fondés sur les compétences, discernement.

Attentes concernant les réunions : une réunion en personne par année; réunions en ligne d'une journée à une journée et demie chaque mois; quantité importante de documents à lire en préparation des réunions.

À propos de cette occasion de bénévolat

Mandat

Les conseils des candidatures ont la responsabilité :

- a) de donner leur approbation à la candidature d'une personne qui souhaite exercer un ministère dans l'Église Unie;
- b) de révoquer la candidature, au besoin;
- c) d'évaluer le niveau de compétence que possède une personne pour que celle-ci puisse être agréée en vue de l'ordination, de la consécration et de la reconnaissance à titre d'agente ou d'agent pastoral laïque;
- d) de superviser le processus de parcours de candidature.

(*Parcours de candidature : Politique*, 2024, p. 5-6)

Les conseils sont soutenus dans leur travail par les ministres de la vocation ainsi que par le directeur du leadership des nouveaux ministères au sein du Bureau de la vocation. Ils ont accès à des guides de politiques et de procédures ainsi qu'à tous les rapports et documents nécessaires à l'évaluation des personnes candidates. Les conseils des candidatures sont des comités de travail composés d'une présidente ou d'un président, d'une secrétaire ou d'un secrétaire et de spécialistes. Les conseils des candidatures sont des commissions du Conseil de la vocation.

Composition des conseils des candidatures

Plusieurs conseils des candidatures encadrent le parcours de candidature, y compris un conseil des candidatures autochtone pour le parcours de candidature autochtone. Chaque conseil compte jusqu'à 12 membres.

Toutes les personnes possédant divers dons et la volonté de servir sont invitées à manifester leur intérêt. Chaque conseil a défini des priorités précises pour les postes actuellement vacants, afin d'élargir la diversité des points de vue, des expériences et des réalités vécues au sein de celui-ci :

- **Atlantique** : personnes laïques ou diacres
- **Québec et Est de l'Ontario (francophone)** : personnes laïques ou diacres s'exprimant aisément en français et en anglais (ce conseil sert l'ensemble des candidates et candidats francophones, quel que soit leur conseil régional)
- **Nord et Centre de l'Ontario** : toute personne intéressée, avec un intérêt particulier pour les personnes laïques et les diacres ainsi que les personnes de sexe masculin ou non binaires, racisées et faisant partie de la communauté bispirituelle et LGBTQIA+
- **Sud-Ouest de l'Ontario** : au moins deux personnes laïques
- **Prairies** : personnes laïques, personnes de sexe féminin ou non binaires, membres du Conseil régional Prairie to Pine
- **Montagnes du Pacifique** : personnes de sexe masculin ou non binaires, racisées ou faisant partie de la communauté bispirituelle et LGBTQIA+

Tous les conseils des candidatures recherchent une diversité de leur composition en termes de catégories de ministère, de représentation des sexes et identités de genre et de provenance géographique, c'est pourquoi toutes les personnes dont l'identité est mentionnée dans l'énoncé de l'engagement de l'Église Unie en matière d'équité sont invitées à se porter candidates, ainsi que celles qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, élargir les perspectives et les réalités vécues au sein d'un conseil.

Compétences et expérience requises

Les membres des conseils des candidatures devront :

- être conscients des besoins actuels de l'Église en matière de leadership ministériel;
- connaître les théologies de l'Église Unie afin d'évaluer l'adhésion essentielle des personnes candidates;

- connaître les engagements de l'Église en matière d'engagement chrétien, de spiritualité et de justice;
- comprendre l'identité, le rôle et les responsabilités du ministère ordonné dans le cadre d'un ministère collaboratif laïque et ordonné, notamment les compétences nécessaires et les normes d'exercice du ministère;
- posséder une expérience des modèles d'éducation et de formation axés sur les compétences, notamment l'établissement et l'évaluation d'objectifs d'apprentissage fondés sur les compétences;
- être capables d'analyser des évaluations professionnelles, y compris des inventaires de personnalité et des inventaires spirituels, et d'en discuter;
- être capables d'utiliser des compétences sociales axées sur l'équité, la diversité et la lutte contre l'oppression pour mener des entretiens et prendre des décisions collectives;
- maîtriser ou être en mesure de maîtriser le processus associé au parcours de candidature;
- connaître ou être en mesure de se familiariser avec l'attestation de compétences de l'Église Unie, les écoles de théologie qui la délivrent et les programmes qui y mènent;
- être prêts à travailler essentiellement de façon numérique (et éventuellement selon différents fuseaux horaires) en utilisant la messagerie électronique, SharePoint et des plateformes de vidéoconférence (une formation est offerte);
- être en mesure de participer à des réunions en personne à l'occasion, généralement une fois par année.

Lien avec l'Église Unie : membre à part entière

Attentes et mandat

- **Réunions en ligne :** *le nombre varie selon le conseil des candidatures.* Habituellement, une réunion en ligne d'une journée à une journée et demie par mois (sauf pendant les mois d'été), soit un total d'environ 16 jours par année de réunions ou d'entretiens. L'horaire des réunions et des entrevues est établi en fonction de la disponibilité des membres et des candidates et candidats. Actuellement, la plupart des réunions et des entrevues ont lieu pendant la journée, en semaine.
- **Réunions en personne :** la plupart des conseils se réunissent en personne une fois par année. Des déplacements sont nécessaires.
- **Entre les réunions :** temps de préparation important pour lire les dossiers des personnes candidates avant chaque réunion et série d'entretiens.
- **Attentes relatives à des nominations supplémentaires :** aucune
- **Durée du mandat :** de novembre 2026 à août 2028 (46^e Conseil général), avec possibilité de renouvellement pour un second mandat.

En principe, les membres doivent accorder la priorité à cet engagement et assister à toutes les réunions malgré les urgences imprévisibles ou autres situations semblables. Nota : Les réunions des conseils se déroulent en anglais.

Pour l'ensemble des personnes nommées au Bureau de la vocation

Le Bureau de la vocation est l'instance de l'Église Unie chargée de tenir le registre du personnel ministériel agréé, en établissant des normes d'agrément et en évaluant les personnes qui souhaitent devenir membres du personnel ministériel. Le Bureau encadre les démarches liées au discernement et à la formation du personnel ministériel, à la détermination des aptitudes et du degré de préparation d'une personne à l'agrément, et au respect des normes en matière de formation permanente. Il assure également le soutien des processus officiels relatifs à la supervision et à la discipline du personnel ministériel.

[Pour en savoir plus](#) sur le Bureau de la vocation et sa mission de former un personnel ministériel fidèle, bien outillé et efficace.

Les membres élus et nommés au Bureau de la vocation seront :

- actifs dans une communauté de foi ou un ministère;
- engagés quant à l'appel de l'Église Unie et disposés à discerner les sollicitations divines dans ce contexte;
- prédisposés à la collaboration et au travail en équipe;
- capables d'écoute et de discernement;
- attachés au principe de relations justes, aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à la vision de devenir une Église interculturelle et à la volonté de devenir une institution antiraciste;
- à l'aise avec les technologies de réunion en ligne et à même de participer à ces rencontres;
- prêts à consacrer le temps nécessaire pour mener à bien ce mandat.

Le personnel ministériel doit être inscrit au registre du personnel ministériel agréé. Afin de respecter la répartition des responsabilités attribuées aux conseils régionaux et au Bureau de la vocation, les membres des conseils des candidatures ne peuvent pas siéger à une instance d'un conseil régional ayant des responsabilités décisionnelles qui concernent ou ont un effet sur les relations pastorales ou les liens pastoraux.

Les membres élus ou nommés conviennent d'une [alliance de comportement](#) à titre d'engagement concret en matière de relations, de responsabilités et d'obligations mutuelles.

Tous les conseils et les comités du Conseil général ont un rôle à jouer en vue de vivre [l'appel et la vision](#) de l'Église Unie dans l'exercice de leurs responsabilités. Les conseils et les comités font équipe avec le Bureau du Conseil général pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le plan stratégique.

Engagements en matière d'équité

L'Église Unie s'engage à déployer des efforts pour assurer la pleine participation à ses activités des personnes handicapées, des jeunes et des jeunes adultes, des personnes qui s'identifient comme bispirituelles ou LGBTQ+, des Autochtones, des personnes racisées, des francophones, des personnes actives dans les Ministères en français, des personnes dont la langue principale

n'est ni le français ni l'anglais et des personnes issues de communautés marginalisées non mentionnées ici. Cette volonté s'inscrit dans les engagements de l'Église Unie envers l'équité, l'autodétermination et l'élimination des obstacles en vue d'une pleine participation de toutes et tous à ses activités.

Le Conseil de la vocation a pour priorité de nommer des personnes se définissant par les identités mentionnées ci-dessus et ayant vécu des expériences à ces identifiés, pour effectuer les travaux de tous ses comités et conseils.

Dans la mesure du possible, on veillera à ce que la composition de chaque comité ou groupe de travail reflète la vaste diversité de l'Église Unie. Une attention particulière sera accordée aux engagements de cette dernière en matière d'équité et à la nécessité de la présence de personnes laïques et de membres du personnel ministériel provenant de toutes les régions de l'Église.

Consultez la page [Emplois et bénévolat](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur cette occasion de bénévolat et d'autres possibilités d'implication.

Utilisez ce [formulaire de candidature en ligne](#) pour proposer une personne ou exprimer votre propre intérêt.

Date limite : le mercredi 14 octobre 2026